L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 17 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

CEUX qui souffrent de l'usage de la morphine peuvent se guérir en 48 heures. Pas de rétention pas de paiement. Les meilleures recommandations de la N. O. seront données. S'adresser en anglais, à L. E. Kinnear, Room No 15 Chamber of Commerce, Chicago, Illinois. Également à la Restaurant Louis à la Ville Qui N'dort, sur le Golfe, résidence du Dr Von Gohren, toute sécurité et sans souffrance.
0 sept 1 17 24

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St Philippe et Dumaine. Prix modéré.
15 août—1m

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, pein ures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

DEMANDES.

ON demande—Une Française posée bien recommandée comme femme de ménage. S'adresser 175 rue Prytanée, coin St-André.
15 sept—1f

A LOUER

A LOUER.—La partie supérieure de la bâtisse 134 rue du Canal, ayant entrée pour 30 chambres. S'adresser à Robinson & Undo wood, 312 rue Carondelet ou à S J Weber 123 rue Royale. 17sept—dim mar j u same—

A LOUER.—Tout appartement magasin neuf, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré. Une occasion rare à faire pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayhe, Denègre & Denègre, 32 rue Carondelet.
13 sept—1y

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme C. A. Bonnecil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,041.—En vertu d'un ordre de cette Cour à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division C de cette Cour, en date du 15 courant, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, entre les rues Gravier et Common, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 18 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prytanée, Camp, Thalie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 76 de la rue Prytanée, et mesurant 25 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif et Ex-officio Commissaire.
6 sept—6 9 13 18

Succession de Mme Elizabeth Kramer, veuve de Michael Baumgartner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,404.—Division D. —Attendu que par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour les quelles le compte final présenté par Frank Vatter, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

17sept—17 21 26

Succession d'Elizabeth Kramer, veuve de Michael Baumgartner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,404.—Division D. —Avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour les quelles le compte final présenté par Frank Vatter, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

16 sept—16 20 24

Affaire de William Henry Rogers, en absence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,083.—Division A.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans l'affaire de William Henry Rogers, absent; dit est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Therese Bork, femme de Evan Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,491.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 19 23

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,994.—Division C. —Attendu que Geo. C. Moore a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abbie Moore, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

9 sept—9 13 17

Succession d'Aspasie Estelle Lamville-beuve, veuve de Samuel Jarvis Peters Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,977—Division B.—Attendu que Charles H. La Ville-beuve, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme A. E. Peters Jr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Seibert et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,119.—Division D. —Attendu que Elizabeth Seibert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,025.—Division B —Attendu que Henry L. Pfantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Ehret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 10 15

Succession de James T. Seikaup.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40 014.—Division C—Attendu que Mme Bettie Powell Seikaup, femme de Marshall S. Smith, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Seikaup, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 19 23

Succession de Therese Bork, femme de Evan Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,491.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 19 23

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,994.—Division C. —Attendu que Geo. C. Moore a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abbie Moore, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

9 sept—9 13 17

Succession d'Aspasie Estelle Lamville-beuve, veuve de Samuel Jarvis Peters Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,977—Division B.—Attendu que Charles H. La Ville-beuve, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme A. E. Peters Jr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Seibert et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,119.—Division D. —Attendu que Elizabeth Seibert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,025.—Division B —Attendu que Henry L. Pfantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Ehret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 10 15

Succession de James T. Seikaup.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40 014.—Division C—Attendu que Mme Bettie Powell Seikaup, femme de Marshall S. Smith, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Seikaup, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James M. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson femme de Thomas McEnaspy, a rendant un compte de Harrison, était un mineatapi, la tutrice dûment nommée et qualifiée en ses fonctions mineurs John M. et Kenline Hunter Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., ne cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HERETE,
Député Greffier.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 7 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,761.—Division B.—Jules Sarrasin vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrasin soit convoquée et tenue pardevant Th Bonzon, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle ainsi procédurées judiciaires contre la personne ainsi que ses biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé leur représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orleans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 sept

E. J. Schreiber vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,457.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35 419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James M. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson femme de Thomas McEnaspy, a rendant un compte de Harrison, était un mineatapi, la tutrice dûment nommée et qualifiée en ses fonctions mineurs John M. et Kenline Hunter Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., ne cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HERETE,
Député Greffier.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 7 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,761.—Division B.—Jules Sarrasin vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrasin soit convoquée et tenue pardevant Th Bonzon, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle ainsi procédurées judiciaires contre la personne ainsi que ses biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé leur représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orleans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 sept

E. J. Schreiber vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,457.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

5 sept—5 9 14

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 SEPTEMBRE—CLASSE No 320
Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
47	48	3	41	65	00	16	15	23	75	63	54	43	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 16 septembre 1893—4 heures P. M.
(Signé) J. A. ROUZAN,
EDGAR PILLIÉ.

Les plans de nos tirages futurs seront publiés régulièrement dans tous les journaux.

A TRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actions..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples tous les mois, excepté les mois de Janvier, Juin et Décembre, au public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans

Ensemble depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous donnons, par ses présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite égalité vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures

(Signé) G. T. BEAUREGARD,
JUBAL A. EARLY.
W. L. CABELL.

COMMISSAIRES.

Le Col. C. F. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semi-annuels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE ORLEANS
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, est	$75,000
1 Lot de	25,000,....	25,000
1 Lot de	10,000,....	10,000
1 Lot de	5,000,.....	5,000
3 Lots de	2,000,.....	6,000
5 Lots de	1,000,.....	5,000
15 Lots de	500,.....	7,500
100 Lots de	200,.....	20,000
200 Lots de	100	20,000
300 Lots de	60,.....	18,000
500 Lots de	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, sont.....		$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, sont.....		$19,980
999 Lots de $20, ...		19,980
2,434 Lots se montant à....		$245,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $25.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en toutes et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aussi vite que possible.

En obtenant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous avez le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à un numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à rejeter sur le marche pour lesquels les vendeurs promettent d'énormes commissions, que nous croyons nécessaire de faire ce mention, afin de ne pas être confondus avec ces entreprises malhonnêtes.

Nous consignons aux Banques et Banquiers nos tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

S. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
JNO. H. G'CONNOR, Pr, State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bateau à vapeur Stella Wilds
Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,051.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Common, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces.
Bau, 36 pieds
2 bouilloires, 6 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston.
Tirant 30 pouces.
Construit depuis peu.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oc 6 13 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.— Nos 13,453, 13,454 et 13,455.— En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon D. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et in tituée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, entre les rues Erato et Lafayette, en cette ville, le JEUDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains situés dans la Nouvelle-Orléans, carré d'Ilet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade sur Banks et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de largeur, maintenant appelée allée Manasso, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks ; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 23,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—16 22 28—oct—4 10 17

F. Cezeutre vs. Severin Maurice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans — No 18,382.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux coin du Passage de la Course et de la rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 25ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire ici pour un répit, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient légalement être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 septembre 1893.
(Signé) N. E. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—3f an 9 oct

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Armand, Marie (Mme) Gaschas, Léon
Arvis II, Marie (Mlle) Rose Gallienin, (fils de Jean-Baptiste)
Albaret, Jacob, Claude
Bosen, Armand Marie Kohn, Alexandre
Barbe Louis Joseph Laboureiste, Joseph
Bousignes, Auguste Labrousse, Marcellin
Bonnemaison, Julie Lahorque, Jacques
Consaid, Augustin Lemeure, Alpide
Carrasse, François Médan, Albert
Chavin (Mme) née Bry Toccanier, Philippe
Difis, Michel Wolffers, Alfred Daniel
Drogoin, Antoine White & fils maison
Fachan, Henri White & de Neves

LETTRES.

Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents à l'intéressé les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, le font savoir préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé : G. B. D'ANGLADE.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,005.—Division D.—Jules G. Freedame vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Freedame soit convoquée et tenue pardevant Fred Diebel, Esq., notaire, en son bureau, No 65 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire ici pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient légalement être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 septembre 1893.
(Signé) N. E. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—3f an 9 oct

O. R. Grube vs. M. Geo. Hoover.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans.—No 13,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Léon L. Labatt, absent sur congé juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 25 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un salon en peluche, 10 pièces.
Cinq tableaux.
Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
14 sept—14 19 25

Mme Betty A. Macon, autorisée, vs Mme Veuve Olivia Gauthier,

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 24,875.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 26 septembre 1893 à 11 heures A. M., devant le trepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
14 sept—14 21 23 Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 009.—Division D.—R. W. Hall & Co., R. W. Hall et Louis Wolfe, Jr., les membres de leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Leyris Imbelle, Jr., les membres de dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Diebel, Esq., notaire, en son bureau, No 65 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire ici pour un répit, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient légalement être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 septembre 1893.
Signé : N. E. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—3f an 9 oct

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Armand, Marie (Mme) Gaschas, Léon
Arvis II, Marie (Mlle) Rose Gallienin, (fils de Jean-Baptiste)
Albaret, Jacob, Claude
Bosen, Armand Marie Kohn, Alexandre
Barbe Louis Joseph Laboureiste, Joseph
Bousignes, Auguste Labrousse, Marcellin
Bonnemaison, Julie Lahorque, Jacques
Consaid, Augustin Lemeure, Alpide
Carrasse, François Médan, Albert
Chavin (Mme) née Bry Toccanier, Philippe
Difis, Michel Wolffers, Alfred Daniel
Drogoin, Antoine White & fils maison
Fachan, Henri White & de Neves

LETTRES.

Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents à l'intéressé les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, le font savoir préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé : G. B. D'ANGLADE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Jean Pierre Borie.

No 39,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 120 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire de l'Hon. N. H. Rightor Division D, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans portant les dates 8 et 12 septembre 93, je procéderai à la vente à l'encan public, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci après, à savoir :

Encoignure des rues Dumaine et Marais.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Marais et Villeré, mesurant en mesure anglaise, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade sur la rue Marais, de soixante-onze pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un cottage de brique double à un étage en bois couvert d'ardoises, contenant huit chambres dans la bâtisse principale, et cinq chambres dans une bâtisse détachée en brique à deux étages, à l'arrière, couverte en ardoises, citernes, hydrant, etc., et rapportant un loyer de $33 par mois.

Coin des rues Hôpital et Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Familias et Miro, mesurant à peu près trente cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur de façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, duquel il forme le coin, à peu près cinquante sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près soixante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois chambres, une cuisine détachée et abritant, rapportant un loyer de dix dollars par mois.

Coin des rues Roman et Nouveau St-Bernard.

3e Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient, situés dans